Commune Hautefort Conseil Municipal du 27 mai 2024

2024 - 050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en	
exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre	
Le 27 Mai à 18h30	

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 22 Mai 2024

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.

ABSENTS: DECLE Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.

PROCURATIONS: DECLE Sébastien à CONTAMINE David **SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET: Validation coordination SPS chaufferie groupe scolaire et WC public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des projets de remplacement de la chaudière du groupe scolaire et de la création des WC publics, il convient de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Ce coordonnateur sera chargé en amont et durant toute la durée des travaux des deux sites, d'assurer le suivi et le contrôle du respect des règles de santé et de sécurité des différents intervenants.

Après consultation directe, une seule proposition a été reçue en mairie. Monsieur CHENU jean Paul présente les deux offres suivantes :

- Devis d'un montant de 1 022 € pour le projet de construction de la chaufferie biomasse
- Devis d'un montant de 1 005 € pour le projet de création de WC publics

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE les deux propositions ci-dessus de Monsieur CHENU Jean Paul de 1 022 € et 1 005 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

> Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20240527-2024-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

HAUTEFORT le 28/05/2024 LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.